

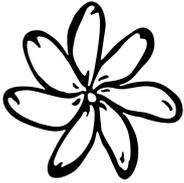
Merci de remplir, dater et signer.

Envoyer le bulletin ci-dessous accompagné de votre règlement à :

MAEVA Polynésie à l'attention de Lionel CHAMANT - 5 allée des Crêtes - 38080 L'ISLE D'ABEAU

ou par courriel à : adhesion@maeva-polynesie.fr si règlement par virement bancaire

IBAN: FR76 1780 6003 7374 9278 2500 047



M. A. E. V. A. Polynésie

Mouvement Associatif pour les Enfants Venus des Archipels Polynésiens
486, Route Durantière 69530 ORLIENAS

www.maeva-polynesie.fr Tél.: +33 (0)2 99 54 00 56 myriam.pradet@maeva-polynesie.fr

(du 1er janvier au 31 décembre 2021)

- Avez-vous déjà été adhérent à MAEVA Polynésie ? oui non
- Êtes-vous actuellement en démarche en vue d'une adoption ? oui non

1 : Adhérents (Parents ou Adoptés Majeurs)	Signataire	Conjoint (e)
Nom & Prénom		
Situation familiale	Mariés Célibataire Concubins/PACS _____	
Collège	Famille Adoptive Postulant Adoptés Majeurs _____	
Adresse Postale		
☎ Fixe et mobiles :		
E.mail (en MAJUSCULES si manuscrit)		

2 : Enfants Prénom	Date de naissance JJ/MM/AAAA	Lieu de naissance	Sexe M - F	Biologique (B) Adopté (A)

3 : Cotisation* annuelle famille 40€, adopté majeur 10€	
Don à MAEVA Polynésie	
TOTAL	

<= le montant s'ajustera en fonction du choix pour le collège

soit, après impôt *

Chèque

Date:

Virement Titulaire

Signature:

chèque à l'ordre de **MAEVA Polynésie**

virement bancaire: **IBAN FR76 1780 6003 7374 9278 2500 047**

* **Rappel** : la cotisation ouvre droit à une réduction fiscale de 66 %, pour les foyers imposables, dans la limite du plafond

Attestation pour les impôts aux noms du signataire et du conjoint

Informatique et libertés : les informations demandées dans le présent document sont nécessaires au traitement et à la gestion de votre adhésion. Elles seront recensées dans les fichiers informatiques de MAEVA Polynésie, déclarés auprès de la CNIL. Vous pouvez manifester toute opposition au traitement informatique de ces données, y accéder librement auprès de l'Association et exercer vos droits de rectifications, conformément aux articles 27 et 31 de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978.